AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-7-67 071709

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES

(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.

C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE (78) 37-20-56

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Abonnement annuel: 25 F.

Bulletin N° 82 de juillet 1967

7 juillet 1967

VIGNE

AVERTISSEMENTS

MILDIOU (toutes régions) - Les traitements peuvent être suspendus jusqu'à nouvel avis.

BLACK-ROT (zones contaminées) - Poursuivre les traitements à intervalles de 5 à 13 jours, suivant l'importance des précipitations.

VERS DE LA GRAPPE - 1°- dans les régions 131, 132 et 142, le traitement curatif peut être appliqué entre le 12 et le 15 juillet

2°- dans les parties basses et moyennes de tous les autres vignobles, sauf en Hte Savoie, le traitement contre la 2ème génération devra être appliqué dès réception avec les produits préventifs, type insecticides de contact, entre le 14 et le 18 juillet avec les produits curatifs (type esters phosphoriques).

3°- en Hte Savoie, attendre un avis ultérieur.

INFORMATIONS

OIDIUM - Maintenir à nouveau une protection serrée sur cépages sensibles.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

CARPOCAPSE - 1°- dans les régions 2, 49, 65, 67, 93, 109, 127 et 150, ainsi que dans toutes les plantations où le dernier traitement est antérieur au 4 juillet, effectuer une nouvelle application dès réception et de toutes façons avant le 12 juillet.

2°- sur les plantations où le dernier traitement a été effectué après le 3 juillet, le renouvellement devra se situer environ 12 jours après ce précédent traitement mais le plus possible entre le 12 et le 17 juillet, éventuellement plus tôt si une forte pluie se produit avant le 11.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER (sur pêches) - Dans les limites autorisées à l'approche de la récolte, on devra assurer une protection parfaite pour le 15 juillet, en prévision d'une recrudescence des attaques.

CULTURES DIVERSES

MILDIOU & ALTERNARIA sur pomme de terre et tomate - Ne poursuivre les traitements (dont un dès réception) que sur les seules parcelles où les taches arrondies et zonées de l'alternaria seraient visibles sur feuilles ou fruits. Traiter également la PYRALE DU MAIS.

MALADIES DES SALADES (laitues, chicorées), traiter aux doses conseillées:
- Contre le mildiou, tous les 10 à 12 jours, après le stade cotylédonnaire (thirame, zinèbe ou manèbe)
- Contre le sclerotinia, après le repiquage ou l'éclaircissage (quintozène ou dichloran)
- Contre le botrytis (pourriture grise), avant et après repiquage (quintozène, ultérieurement préférer le thirame).

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

L'Agent technique chargé des questions maraîchères
E.FERAND

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX

P 17